

à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

Rapport d'activité 2024





CNPF
Centre National
de la Propriété Forestière



Emilie PHILIPPE
Présidente du CNPF BFC

EDITO

La préservation et la gestion des forêts privées représentent un enjeu crucial pour l'avenir. Ces espaces naturels jouent un rôle fondamental dans l'économie de notre région, la lutte contre le changement climatique et en matière de biodiversité. Une meilleure sensibilisation et une gestion proactive sont nécessaires pour en garantir la continuité et transmettre aux générations futures.

Pour cela, le CNPF BFC a, cette année encore, répondu aux sollicitations de l'État :

- | Le nouveau Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS), entré en application le 15 avril 2024, plus adapté aux contextes environnementaux.
- | L'abaissement du seuil des PSG à 20 hectares pour la Défense des forêts contre l'incendie (DFCI). En région, ce sont près de 800 propriétaires pour environ 18 000 ha concernés.

La loi prévoit l'élaboration d'une cartographie départementale des accès pompiers en forêt, l'évolution des documents de gestion durable et plus particulièrement des dessertes, le lancement des plans de prévention et le classement des massifs à risque. Pour cela, nous avons accueilli au printemps un référent dédié.

L'année 2024 a été riche pour le CNPF BFC :

- | La valorisation de la forêt dans l'atténuation du changement climatique par la séquestration du carbone ; le CNPF accompagne des projets à travers le label qu'il a contribué à mettre en place.
- | La vulgarisation auprès des propriétaires : cette année, 33 réunions forestières en région.
- | L'instruction de 300 PSG et 111 CBPS.
- | Le regroupement de propriétaires pour la réalisation de dessertes.
- | Le déploiement de la démarche Brossier-Pallu, qui incite à l'échange entre forestiers et chasseurs à travers un constat partagé, et a pour objectif l'équilibre sylvo-cynégétique.
- | Un accompagnement auprès des propriétaires touchés par les crises sanitaires et, en particulier, celle du scolyte, qui s'étend désormais jusqu'aux montagnes du Jura de façon brutale et rapide, nous laissant tous désespérés.
- | Une présence assidue à toutes les commissions forêts bois, DRAAF, DDT, FIBOIS, PNR, PN, Grand site classé de Bibracte, etc.

Voilà en quelques lignes, l'activité de notre CNPF. J'en donc profite pour remercier l'ensemble des collaborateurs pour leur dévouement et les élus pour leur investissement.

Contrat d'objectifs et de performance 2022-2026 du Centre national de la propriété forestière

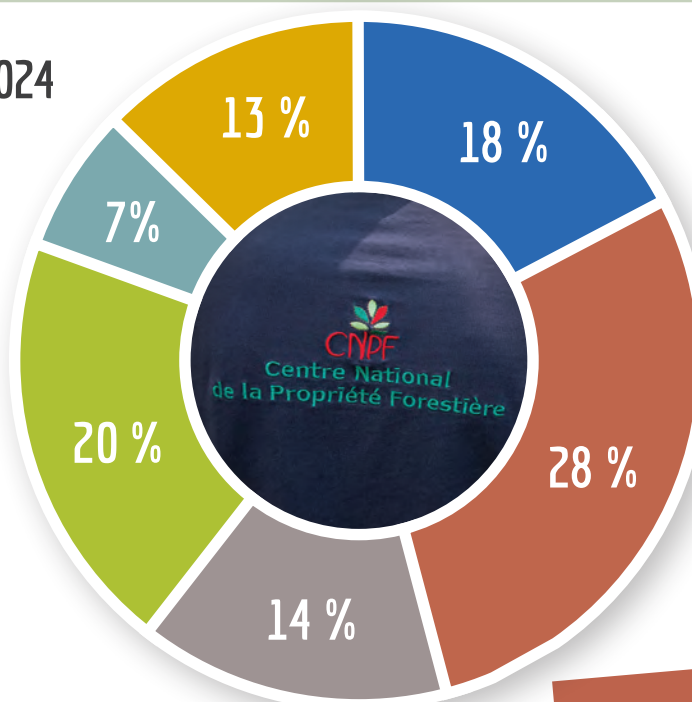
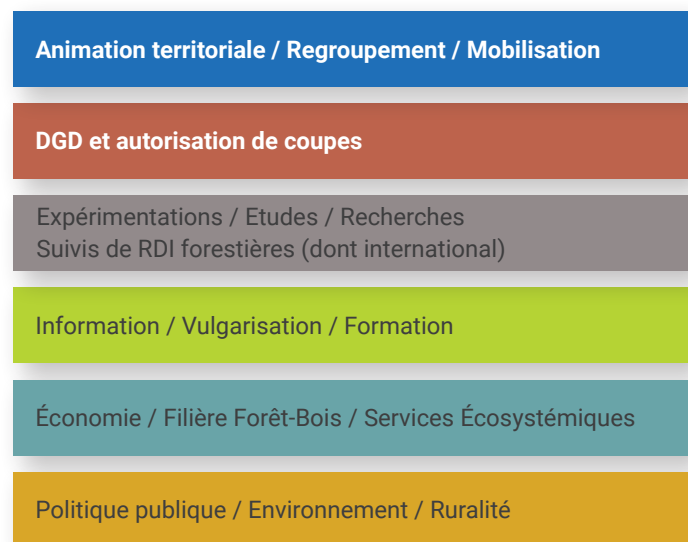


Établi pour la période 2022-2026, le **Contrat d'objectifs et de performance (COP)** du CNPF doit permettre de renouveler les missions de l'Etablissement public tout en renforçant la mobilisation des propriétaires forestiers privés dans la gestion durable du bois et la transition bas-carbone.

- **Objectif 1** Pages 4 et 5
 Renforcer la mission de service public du CNPF, responsable de l'élaboration du cadre et de l'agrément des documents garantissant la gestion durable des forêts privées.
- **Objectif 2** Pages 6 et 7
 Confirmer le CNPF comme référent technique de la sylviculture durable et multifonctionnelle, ainsi que de l'adaptation des forêts au changement climatique et de leur contribution à son atténuation.
- **Objectif 3** Pages 8 et 9
 Agir pour le développement économique des territoires et de la filière forêt-bois.
- **Objectif 4** Page 10
 Améliorer la performance de l'Etablissement, notamment par la poursuite de la transformation numérique et des processus administratifs et techniques.
- **Objectif 5** Page 11
 Développer la communication pour améliorer la visibilité du CNPF.

Pour en savoir plus sur le Contrat d'objectif et de performance :
www.cnpf.fr/document/contrat-d-objectifs-et-de-performances-2022-2026-du-cnpf

Répartitions des activités du CNPF BFC en 2024





2024 : des évolutions de la réglementation en forêt Un nouveau SRGS désormais applicable dans la région

Le nouveau Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) de Bourgogne-Franche-Comté est en application depuis le 15 avril 2024. Désormais, tout Plan simple de gestion (PSG) est instruit selon ce nouveau document. Ce document de référence fixe les grandes orientations qui permettent de valoriser les fonctions des forêts privées, qu'elles soient économiques, sociales ou environnementales. C'est le principal repère dont dispose le Conseil de Centre du CNPF BFC pour accepter ou refuser l'agrément des Plans simples de gestion (PSG), des Règlements types de gestion (RTG) et la teneur des Codes de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS). Le premier trimestre de l'année 2024 a été largement consacré à la formation des agents du CNPF BFC et à l'information plus large. Un plan de communication a été déroulé afin de toucher un maximum de propriétaires (journal, réunions de vulgarisation), de gestionnaires (webinaires), de services de l'Etat (DRAAF et DDT). Ces temps d'échange ont été appréciés et seront renouvelés à l'avenir. ■



Le SRGS Bourgogne-Franche-Comté est le fruit d'un long processus de concertation qui a duré plus de 2 ans. Il est dorénavant le standard de référence qui succède aux deux anciens SRGS de Bourgogne et de Franche-Comté.

Ce nouveau cadre répond tant à des obligations de mise en conformité qu'à des attentes de clarifications techniques et de procédures. Ainsi, le document principal est structuré en 3 grandes parties contenant pour chacune des éléments descriptifs, des recommandations et des limites. Le principe de limite est une nouveauté qui permet plus de lisibilité sur le fondement de nos demandes de modification ou de refus d'agrément.

Nouveau seuil de PSG obligatoire à 20 ha

La loi du 10 juillet 2023 visant à **renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie**, dite « loi incendie », confirme l'importance des documents de gestion dans leur rôle de limitation de ce risque. Le document le plus utilisé est le Plan simple de gestion (PSG), avec près de 400 000 ha couverts en Bourgogne-Franche-Comté. A ce titre, **le seuil d'application a été abaissé de 25 à 20 ha** afin d'en élargir la couverture. **Près de 800 propriétés ont été identifiées en Bourgogne-Franche-Comté** ; un courrier leur a été envoyé début juillet 2024 les informant de cette nouvelle disposition réglementaire ainsi que du délai de mise en conformité. ■

EN BFC

Déjà **50 PSG**
en instruction
ou agréés
à ce titre en fin
d'année 2024 !

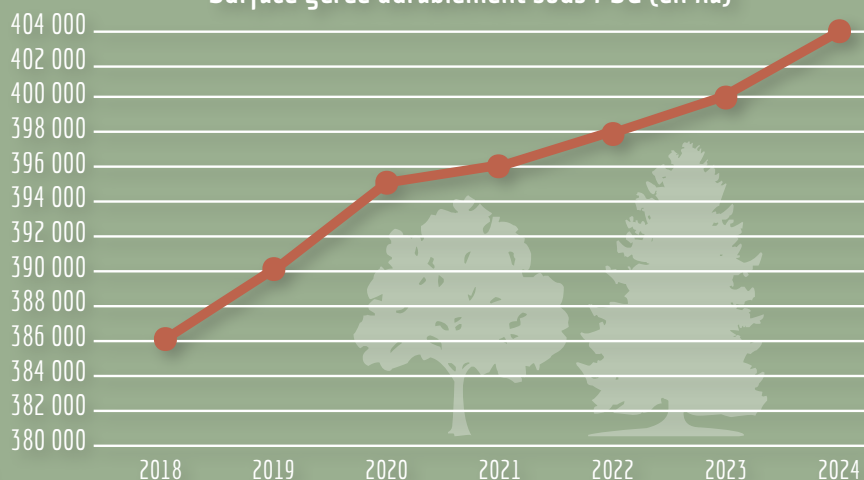
Plans Simples de Gestion (PSG)

Plus de **95%** des surfaces relevant d'un PSG ont un document agréé ou en instance d'agrément, soit **404 000 ha** sur 1 million d'hectares de forêts privées

14 000 ha sont dotés d'un **PSG volontaire** (625 propriétés)

30 visites intermédiaires de PSG ont été réalisées pour une surface d'environ 3 000 ha.

Surface gérée durablement sous PSG (en ha)



Près de 300 PSG agréés en 2024 pour une surface de plus de 33 000 ha

19% ont été rédigés par les propriétaires, 48% par des experts indépendants, 17% par des coopératives, 9% par des gestionnaires forestiers professionnels (GFP) et 7% par d'autres gestionnaires.

Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)

1 634 propriétaires pour 17 779 ha disposent d'un CBPS

dont 60% avec un programme de coupes et travaux

Rappel : fin des CBPS simples !

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, dite loi Climat et Résilience, dans son article 53, a renforcé l'intérêt du CBPS en demandant aux propriétaires d'y inclure un programme de coupes et travaux.

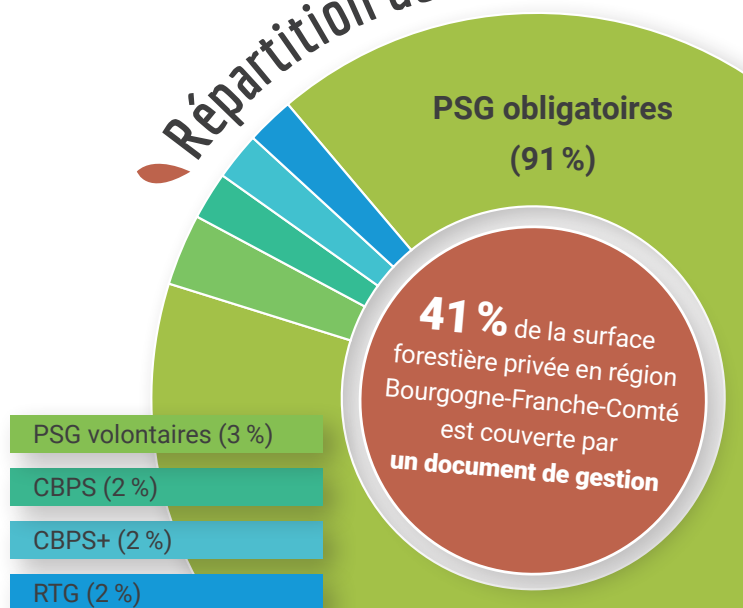
Réglement type de gestion (RTG)

Les surfaces sous RTG représentent près de **7 000 ha**

Demandes de coupe et avenants

Les années se suivent et malheureusement se ressemblent : les demandes de coupes et autres modificatifs ont été nombreux en 2024. En effet, la crise du scolyte sur épicéa se poursuit et d'autres essences montrent des signes de faiblesse très inquiétants, comme le sapin pectiné. Les équipes techniques du CNPF BFC ont dû traiter plus de **200 déclarations de coupes d'urgence** sur ces 2 seules essences pour **une surface de 3 000 ha** et un volume estimé à **190 000 m³**

Répartition des DGD





© Patrick Léchine - CNPF BFC

Adaptation des forêts au changement climatique

Installation d'îlots d'avenir, plantations mélangées et autres dispositifs

Contexte et enjeu régional

L'Etat, dans le cadre du financement des dispositifs expérimentaux du Plan de Relance, et la Région Bourgogne-Franche-Comté, se sont engagés dès 2020 dans le soutien financier de l'adaptation des forêts au changement climatique. Ainsi, les propriétaires privés et les communes peuvent bénéficier d'une aide représentant 80 % du montant HT des investissements, lorsqu'ils installent des dispositifs expérimentaux permettant :

- I d'évaluer la pertinence de l'introduction d'essences ou de provenances peu ou non présentes actuellement dans les différents contextes régionaux. Des « îlots d'avenir » ont été installés, comportant une seule unité génétique, sur une surface comprise entre 0,5 et 1 hectare ;
- I d'expérimenter des alternatives aux reboisements conventionnels, visant à réduire les risques et à maîtriser les investissements face aux incertitudes à moyen et long termes. Le CNPF BFC a constitué un référentiel de reboisements en mélange d'essences adaptées au contexte de chaque parcelle. L'objectif est de tester différentes modalités de plantation en plein ou en enrichissement, d'en comparer et mutualiser les résultats par un suivi régulier, puis d'offrir un matériel pédagogique utile à l'ensemble des acteurs de l'amont de la filière. Les projets éligibles aux aides régionales couvrent une surface comprise entre 1 et 3 hectares et comportent au moins 5 essences, ou comptent moins de 800 plants/ha, ou encore incluent une ou plusieurs essences non règlementées par le Code forestier.

En parallèle des aides à l'investissement, la Région accompagne durablement le CNPF BFC dans le travail de coordination, de prospection et d'animation auprès des propriétaires privés. Pour chacun, une

convention engage le CNPF et le propriétaire, lequel doit notamment consacrer les moyens nécessaires au bon développement des plants.

Modalités de mise en œuvre en forêt privée

A travers les sollicitations qu'elle reçoit et les visites-conseils qu'elle effectue, l'équipe technique du CNPF réalise des diagnostics préalables aux reboisements, notamment grâce à l'utilisation de BioClimSol et de l'actualisation des catalogues de stations, qui indiquent des choix d'essences tenant compte des perspectives d'évolution du climat. Elle propose aux propriétaires intéressés, en lien avec leur gestionnaire éventuel, de s'engager dans cette démarche expérimentale. Un projet adapté au contexte de la parcelle et aux motivations du propriétaire est élaboré, comportant une ou plusieurs modalités selon la superficie disponible et les enjeux. Chaque projet validé bénéficie alors d'un schéma d'ensemble de la plantation et d'un descriptif détaillé des modalités d'installation du dispositif (précédent cultural, travaux préparatoires, essences, schéma et densité de plantation, protection éventuelle contre les dégâts de gibier, entretiens envisagés...). Dès la fin des travaux d'installation, le CNPF met en place un suivi technique par échantillonnage, permettant d'évaluer, annuellement jusqu'à 3 ans, puis à 5 et à 10 ans, les conditions de reprise et de développement des plants, de consigner les aléas biotiques ou abiotiques qu'ils subissent, donc d'évaluer au fil du temps la pertinence du dispositif. Un suivi économique, nécessitant l'implication du propriétaire et/ou du gestionnaire pour enregistrer l'ensemble des travaux réalisés et leurs coûts, permet de vérifier en parallèle la pertinence économique du reboisement. La réussite de l'essai ne doit pas être conditionnée par des dépenses exagérées durant la phase d'installation des plants, pour que la modalité testée puisse être plus largement promue à l'avenir. ■

Un référentiel unique

Afin d'aller plus loin, la DRAAF BFC nous appuie pour consolider et alimenter notre référentiel de dispositifs expérimentaux. A ce titre, nous avons en 2024 actualisé une centaine de dispositifs sur les 500 connus côté Bourgogne. Le travail a été priorisé sur le Morvan où les attentes sont très fortes. La recherche et le suivi de dispositifs intéressants se poursuivent pour alimenter les réflexions en matière d'adaptation des forêts au changement climatique. L'attention sera particulièrement orientée vers des peuplements constitués de pin maritime et châtaignier (purs ou en mélange). Par ailleurs, une méthodologie a été harmonisée pour constituer, à terme, un unique référentiel Bourgogne-Franche-Comté. Les objectifs 2025-2026 consistent à mieux faire connaître ce réseau et à en partager les enseignements. ■

Bilan des actions en cours en fin d'année 2024

Ilots d'avenir

Les premières plantations d'essences ou provenances nouvelles ont été réalisées dès la saison 2020-2021. Les orientations fixées par la Région se sont ensuite recentrées sur une liste d'essences atypiques arrêtées, en fonction des grands contextes et des enjeux. L'approvisionnement en plants pose parfois des problèmes de disponibilité du matériel végétal en pépinière, obligeant à reconsidérer les choix ou à privilégier des essences plus facilement accessibles.



22 dispositifs installés
16,87 ha plantés ou en attente de plantation au printemps 2025



7 départements concernés



La Nièvre compte 9 dispositifs



13 essences/provenances testées
(10 feuillus et 3 résineux)

Plantations en mélange

Après les 2 premiers dispositifs installés avec l'aide financière de l'Etat dans le cadre du Plan de Relance, la Région a pris le relai et complété son action en 2022 pour accompagner les expérimentations de reboisements en mélange. Des dispositifs bénéficiant d'autres sources de financement, ou réalisés sans subvention, sont également intégrés dans le référentiel.



25 dispositifs installés ou en attente de plantation. 33 modalités différentes



6 départements concernés
Nièvre (10 dispositifs), Doubs (5), Haute-Saône (4), Côte d'Or (3), Territoire-de-Belfort (2) et Saône-et-Loire (1)



32 essences et provenances différentes composent ces mélanges, dont 17 feuillus et 15 conifères
Essences les plus utilisées : chêne pubescent, chêne sessile, alisier torminal, pin maritime, cèdre de l'Atlas et douglas

Renouvellement forestier

Une sénatrice à l'écoute de la forêt privée

En octobre 2024, le CNPF BFC recevait en forêt privée la sénatrice Anne-Catherine Loisier, présidente du Groupe d'études Forêt filière bois au Sénat. Un point a été fait sur l'amélioration de la couverture régionale en matière de Documents de gestion durable, suite à la loi de 2023 qui a abaissé le seuil à partir duquel les forêts privées doivent disposer d'un PSG. Près de 800 forêts sont concernées sur notre région. La visite a permis d'évoquer le dépérissement du chêne, assez marqué dans le secteur visité, proche de Saulieu, ainsi que la reconstitution de forêts d'épicéa, détruites par les scolytes. La forêt publique était aussi représentée, l'ONF et le CNPF partageant au quotidien leur expertise pour améliorer l'avenir de nos forêts régionales. ■



© François Janex - CNPF BFC



Morcellement des forêts comtoises

Les actions collectives en réponse aux problématiques



© Alix Bélliard - CNPF BFC

Depuis plusieurs années, les scolytes prennent d'assaut les peuplements d'épicéas franc-comtois. Face à cette situation, la plupart des propriétaires essaient de gérer leurs déboires isolément. Le CNPF, avec l'appui financier de la DRAAF, a proposé aux propriétaires regroupés au sein d'associations syndicales autorisées (ASA), l'organisation de coupes collectives et de chantiers groupés. L'année 2024 a notamment été l'occasion de développer ce type d'actions sur une ASA avec laquelle le CNPF n'était plus en contact depuis sa création: l'ASA de Combe Dru.

Contexte

L'ASA de Combe Dru est située sur la Haute-Chaîne du Jura, à l'étage de la hêtraie-sapinière. La profondeur de sol y est assez variable, fréquemment superficielle. La quasi-totalité de l'ASA est sur une ZNIEFF de type II, et une petite partie de celle-ci est comprise dans la zone Natura 2000 du bassin du Dugeon. La forêt y est souvent ancienne, parfois constituée d'anciens prés-bois. Le relief y est assez marqué, notamment par la Montagne du Laveron.

À une échelle plus fine, le microrelief est accidenté par la présence de laizines. En sous-sol, on peut fréquemment observer des moraines. C'est ce cadre qui sert d'habitat à de nombreuses espèces animales et végétales, dont plusieurs protégées comme le faucon pèlerin, le lynx boréal, et plusieurs espèces de chauves-souris. Les recommandations du Document d'objectifs de la zone Natura 2000 voisine, portent principalement sur le maintien de forêts composées majoritairement d'essences autochtones et la conversion vers la futaie irrégulière.

Résultats

A travers les sollicitations qu'elle reçoit et les « visites après-enquête » auprès des propriétaires, 31 ont répondu au questionnaire, parmi lesquels 29 ont exprimé un souhait de regroupement des coupes et/

ou des travaux. Chaque parcelle a été visitée, pour une surface cumulée de 60 ha. Dix propriétaires ont confirmé leur intérêt pour participer à la coupe collective organisée par Coforêt. Les produits concernés étaient des épicéas scolytés et des sapins dépérissants. Au final pour ce chantier groupé, 231 m³ de bois d'œuvre et 227 stères de bois énergie ont été récoltés et commercialisés sur une surface de 8 ha.

Treize propriétaires se sont montrés intéressés pour réaliser des regroupements de travaux de reconstitution, représentant une surface d'environ 27 ha. Pour chacun, un diagnostic Bioclimsol a été réalisé et un compte-rendu de visite a été envoyé, indiquant les itinéraires possibles en fonction des stations et de la régénération présente. Sur certaines parcelles ne nécessitant pas de coupe sanitaire, des conseils de gestion ont été donnés, notamment en raison de forêts fréquemment en retard d'éclaircie. En complément, l'étude des stations de l'ASA nous a également permis de proposer une liste de 52 essences, certaines autochtones ou déjà présentes depuis longtemps sur des contextes similaires, d'autres non expérimentées dans ces contextes jusqu'ici et qu'il sera intéressant de tester.

Enfin, plusieurs propriétaires ont également manifesté un souhait de pouvoir se former sur la détection des scolytes et le renouvellement des peuplements scolytés. Deux réunions d'information ont donc été organisées, auxquelles respectivement 13 et 7 propriétaires ont participé. Cela a permis de leur montrer l'importance des travaux sylvicoles dans le renouvellement et de sensibiliser à la détection des scolytes dès les premiers symptômes. Lors de la prochaine étape de l'animation, des chantiers groupés seront organisés pour la reconstitution et l'entretien des parcelles qui le nécessitent. ■

EN BFC

En 2024, plus de 2000 propriétaires ont profité des actions de regroupement



EN BFC

En 2024, plus de **100 PSG** pour une surface de **8 000 ha**, ont été agréés au titre de l'article L. 122-7 du Code forestier (Natura 2000, Sites, AMH...)

Piémont Vosgien dans le Territoire de Belfort

Un nouveau DOCOB pour le site Natura 2000

La forêt couvre 88% de la surface du site. Privée à 79%, elle est caractérisée par une structure foncière très contrastée comprenant : 9 PSG, représentant 54% de la surface forestière ; et de la propriété privée morcelée (0.8 ha par propriétaire), sans DGD, sur 25%. Les potentialités forestières sur le site sont importantes, avec une mobilisation estimée à plus de 15 000 m³/an (bois d'œuvre de hêtre et de résineux).

Les habitats forestiers d'intérêt communautaire (HIC) de type hêtraie-chênaie collinéennes, hêtraie-sapinière montagnarde sont très recouvrants et communs pour le contexte. Ils s'organisent sur un gradient altitudinal compris entre 450 et 1 100 m d'altitude et une richesse de sols acides à riches. Les érabalaies sur éboulis et l'érablaie-frênaie des petits cours d'eau, d'intérêt prioritaire, sont bien moins recouvrants. Tous ces milieux contribuent, avec les habitats associés à la forêt, comme les escarpements rocheux et les éboulis nus, à la mosaïque d'habitats qui fait la richesse du site.

Les inventaires des populations d'oiseaux de 2009 et de 2020, ont confirmé l'intérêt du site. Par comparaison, ils ont montré que le nombre d'espèces d'oiseaux avait significativement augmenté. La cigogne noire, récemment observée et maintenant considérée nicheuse, et la chevêchette d'Europe fréquentent les crêtes et les vieilles et froides forêts résineuses.

10 propriétaires (communes et privés) se sont engagés en contrat Natura 2000 forestier pour constituer un réseau d'îlots de vieillissement (14 ha en plusieurs unités) et d'arbres favorables à la biodiversité forestière (307 arbres). Plusieurs franchissements de cours d'eau sont aménagés pour restaurer la libre circulation des espèces.

Le DOCOB vient d'être mis à jour par le CNPF. Il propose de s'appuyer sur l'IBP et de le développer sur le site à un niveau de chaque propriété. Il identifie le changement climatique (CC) comme une menace notable sur

les habitats forestiers, et propose de recueillir les connaissances de l'effet du CC sur les habitats du site. Cet objectif s'aligne parfaitement avec les travaux du *Life Biodiv'France* (Action T5.5.2 pilotés par l'IDF/CNPF), destinés à proposer des recommandations de gestion sylvicole adaptative des principaux HIC. Le Piémont vosgien y apportera sa contribution. Il est aussi un terrain propice pour l'organisation de journées FOGFOR biodiversité. ■

Carte d'identité du Site Natura 2000 Piémont Vosgien



12 communes concernées



4 701 ha sur les contreforts méridionaux du Massif Vosgien



4 168 ha de forêts



388 ha de prairies, de pâturages, chaumes d'altitude



118 km de cours d'eau



17 habitats d'intérêt communautaire (HIC) dont 3 prioritaires



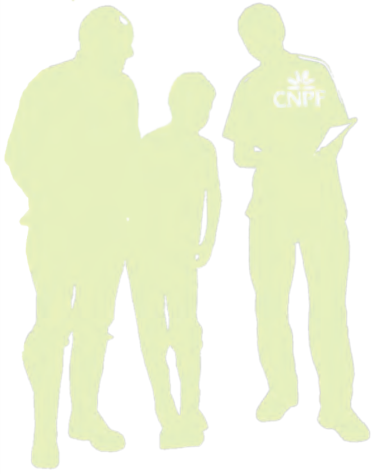
Espèces d'IC : 3 mammifères, 11 oiseaux, 1 papillon, 3 poissons, 1 écrevisse

OBJECTIF 3 - Exploiter les données forestières



Ressources humaines

Une équipe renforcée pour préparer les défis de demain...



L'année 2024 est encore synonyme de mouvements au sein de l'équipe BFC : à noter 3 démissions, une fin de détachement et 7 embauches.

Sous l'impulsion de la loi n° 2023-580 du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie, le CNPF BFC a pu **renforcer ses effectifs avec 2 postes supplémentaires**. En effet, de **nouvelles missions** ont été confiées au CNPF, en matière de **Défense de la forêt contre les incendies (DFCI)** d'une part, en matière de **documents de gestion** d'autre part : le seuil d'éligibilité au PSG a été ramené de 25 à 20 hectares car il a été démontré qu'une forêt dotée d'un PSG était plus résiliente et mieux protégée.

C'est un **nouveau défi** qu'a commencé à relever le CNPF dès 2024 en mobilisant ses équipes afin de répondre au mieux à tous les propriétaires concernés (voir article DGD en page 3). ■

... et soucieuse de son bilan carbone



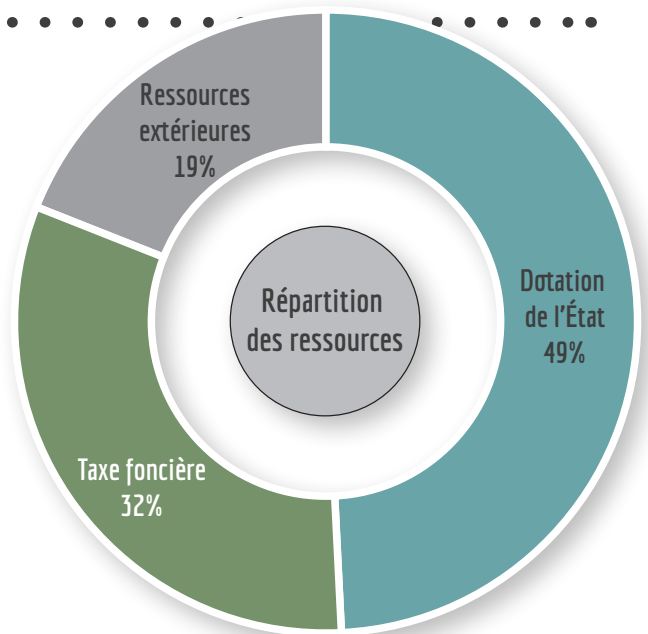
L'équipe du CNPF BFC a participé pour le 4^e année consécutive au **Challenge Mobilité** organisé par l'ADEME. Grâce à la mobilisation de tous, notre Établissement a remporté le **Prix «Transports Co'»** dans la catégorie des établissements de 20 à 49 salariés. Sur la seule semaine du challenge, nous avons pu éviter près de **4 000 km** de trajet en voiture.

Bien que la nature de notre métier nous conduise à beaucoup nous déplacer, nous avons démontré qu'il était possible d'agir sur nos déplacements domicile-travail. De plus, **une formation à l'éco-conduite** a été proposée aux agents, afin de réduire l'impact de nos déplacements incontournables en véhicules thermiques. Cette formation sera à nouveau proposée à l'avenir car il est apparu que c'était également un bon moyen de se rappeler quelques règles de sécurité routière... ■



Résultats budgétaires 2024 Financement du CNPF BFC

Dépenses		
Total	2 743 123 €	
dont Personnel	2 319 217 €	85 %
Recettes		
Total	2 761 266 €	
Dotation État	1 358 861 €	49 %
Retour Taxe foncière	877 672 €	32 %
Ressources extérieures	524 733 €	19 %



Communication

Améliorer la visibilité de l'Établissement

Les supports de communication pour faire connaître notre Établissement et nos missions sont très variés, pour toucher des publics qui le sont tout autant.

Numérique :

Le site Internet *bourgognefranche-comte.cnpf.fr* a compté plus de **25 000 visites en 2024**. Les pages les plus consultées sont celles relatives aux documents de gestion durable, au programme de réunions de vulgarisation 2024 et au nouveau SRGS entré en application le 15 avril de cette même année.

Ces trois pages sont le reflet de notre cœur de métier, à savoir la promotion des documents de gestion durable et le conseil aux propriétaires forestiers privés.

Les visites proviennent majoritairement de recherches (bon référencement), un quart sont issues d'entrées directes (site connu et certainement enregistré dans les favoris). Le reste se partage entre des liens depuis d'autres sites partenaires, nos campagnes d'information et les réseaux sociaux.

Le CNPF anime plusieurs **réseaux sociaux** (LinkedIn, Facebook, Instagram), auxquels les délégations régionales sont invitées à contribuer. Ainsi, plusieurs de nos actions y ont été relayées (réunions de vulgarisation, salons, débats, promotion du CNPF par le ministère de l'Agriculture). ■



Un nouveau format de communication a été expérimenté, en participant à l'enregistrement d'un épisode du podcast *SylVie, la culture forestière*. Produit par Pauline Chauché de Gesnais, ce podcast s'adresse aux nouveaux propriétaires forestiers qui s'interrogent sur la gestion d'une forêt, son fonctionnement. D'autres épisodes sont en cours d'enregistrement et seront diffusés au cours de l'année 2025. ■



Soraya Bennar, CNPF : Guichet unique des propriétaires forestiers

Aujourd'hui, nous rencontrons Soraya Bennar du Centre National de la Propriété Forestière. Vous comprendrez vite que cet établissement est incontournable pour les propriétaires forestiers. S'ensuit donc une discussion riche, variée et dont la durée est révélatrice du nombre de sujet que l'on couvre. Je

► Lire 1h46 | Publié le 30 décembre 2024

Presse papier :

La communication papier plus traditionnelle est toujours aussi importante. Nous avons compté **une dizaine d'articles dans la presse locale pour évoquer nos actions de vulgarisation et de regroupement**.

A noter la participation à une édition spéciale parue dans toute la **presse quotidienne régionale** française «*En quête de demain : la forêt*». L'opération a généré un pic de visibilité du CNPF, tant côté presse que web (13 millions de lecteurs potentiels), avec notamment une interview de Soraya Bennar reprise dans les éditions en Bourgogne-Franche-Comté. ■

Les temps de rencontres et d'échanges :

Les temps d'échange lors de rencontres auprès du grand public ou de professionnels sont toujours une bonne occasion de valoriser le travail quotidien des équipes de terrain.

En 2024, nous pouvons notamment citer le débat organisé à Quarré-les-Tombes (89) par SOS Forêt, le salon Terres de Jim (25) et le congrès Fibois à la Saline d'Arc-et-Senans (25). ■



© François Janex - CNPF BFC

OBJECTIF 5 - Développer la communication



© Patrick Léchine - CNPF BFC



Une équipe passionnée au service des propriétaires forestiers



Siège - DIJON 03 80 53 10 00 - bfc@cnpf.fr	
Directeur	François JANEX
Directrice-adjointe	Soraya BENNAR
Attachée - Finances	Françoise VOISIN
Ingénieur DGD et DFCEI	Vincent BENARD
Assistante Techn. DGD	Agnès MIGNOTTE
Secrétaire DGD	Claire FABRE
Comptabilité	Pascale MANGIN
Communication	Franck RIGAUD
Siège secondaire - BESANÇON 03 81 51 98 00	
Directeur	François JANEX
Ingénieur développement	Patrick LÉCHINE
Chargée de mission Technicienne secteur 70	Juliette VIEILLE
Attachée - RH	Mélanie VUILLIER
Assistante adm.	Sylvie BOVET

Antenne 21 - DIJON 03 81 53 10 00	
Ingénieur	Hugues SERVANT
Technicien	Alexandre GUERRIER
Technicien	Nicolas BRETONNEAU

Antenne 25 - BESANCON 03 81 51 98 02	
Ingénieure	Sandra PÉROUX
Technicien	Aïx BELIARD

Antenne 25 - PONTARLIER 03 81 39 27 04	
Technicien	Sylvain LAPLACE

Morvan - SAULIEU 03 80 64 30 97	
Technicien	Cédric TURÉ
Technicien	Jean-Charles DEVAUX
Technicien	Quentin MARÉCHAL

Antenne 39 - LONS-LE-SAUNIER 03 84 35 14 27	
Ingénieur	Jean-Christophe REUTER
Technicien	Romain GOVART
Assistante adm.	Céline URBAIN

Antenne 39 - CHAMPAGNOLE 03 84 53 26 69	
Technicienne	Florence CARENA
Technicienne	Louise CHOBERT

Antenne 58 - NEVERS 03 86 71 93 55	
Technicienne	Betty MOLINIER-DOUCET
Technicien	Jocelyn GAILLARD
Technicien	Jocelyn MALASSINÉ
Assistante adm.	Patricia HUBERT

Antenne 70-90 - BELFORT 03 84 58 04 16	
Ingénieur	Damien CHANTERANNE
Technicienne	Émeline PINOT
Assistante adm.	Céline GEORGEOT

Antenne 70 - RIOZ 03 84 76 66 72	
Technicienne	Cécile MATAILLET

Antenne 70 - RADDON-ET-CHAPENDU 03 84 76 66 72	
Technicien	Franck CARRY

Antenne 71 - CHALON-SUR-SAÔNE 03 85 97 12 97	
Ingénieur	Bruno BORDE
Technicien	Louis-Adrien LAGNEAU
Technicien	Romain LACHÈZE
Assistante adm.	Nathalie TIXIER

Antenne 89 - AUXERRE 03 86 94 90 20	
Ingénieure	Violette HERVÉ
Technicien	Godefroi DELPECH
Technicien	Adrien FRIEDMANN

à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain



Retrouvez l'intégralité de nos coordonnées sur notre site : bourgognefranche-comte.cnpf.fr